



Plan d'aménagement local

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES - B2

Vue détaillée

Date: 04.07.2022 Format: A3 (594 x 841 mm) D/AO / S/S: Maphis 19.0.1 Données cadastrales diffusées par: Delta-Geo SA 1700 Fribourg N° Aut. 02217.01.12001 Echelle: 1:5'000

PAZ adopté par le Conseil Communal de Le Mouret

le 12 décembre 2017

Modifications mises à l'enquête publique par parution dans la feuille officielle (FO)

N° 7 du 18 février 2022

et N° du

adoptées par le Conseil Communal de Le Mouret

Le Syndic La Secrétaire

Approuvé par la Direction du Développement territorial, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Environnement

Id:

Le Conseiller d'Etat Directeur

artefact urbanisme Av. de la Gare 14, 1700 Fribourg, tél. 026 321 25 35 artefact.urbanisme@fr.ch

2582101.2, 1178210.7

2578770.7, 1177939.5

2578578.8, 1174933.1

LÉGENDE

INFORMATIONS VISIBLES SUR LE PLAN B1

TYPES DE ZONES

- ZONE DE CENTRE VILLAGE 1
- ZONE DE CENTRE VILLAGE 2
- ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE 1
- ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE 2
- ZONE MIXTE HABITATION / ACTIVITE 1
- ZONE MIXTE HABITATION / ACTIVITE 2
- ZONE D'INTERET GENERAL (ZIG)
- ZONE D'ACTIVITE
- ZONE DE CAMPING
- ZONE LIBRE (ZL)
- SECTEUR DE GRAVIERE
- ZONE AGRICOLE
- ZONE DE PROTECTION
- AIRE FORESTIERE

MESURES D'AMENAGEMENT

- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE
- SECTEUR A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
- PERIMETRE DE RACCORDEMENT AU CHAUFFAGE A DISTANCE

AUTRES PRESCRIPTIONS

- BATIMENTS NON SOUMIS A L'IBUS (Art. 80 al. 5 ReLaToc)
- DISTANCE AUX FORETS, HAIES, COURS D'EAU
- CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE
- ESPACES NECESSAIRES AUX COURS D'EAU
- COURS D'EAU SOUS TUNNEL (UNE LIMITE DE CONSTRUCTION DE 400 M S'AJOUTE A L'ESPACE NECESSAIRE MEME SI CELUI-CI N'EST PAS SPECIFIE SUR LE PLAN)
- LIGNE GROUPE "E" 17 KV

INFORMATIONS VISIBLES SUR LE PLAN B2

- ZONE A BATIR
- MESURES DE PROTECTION DU SITE BÂTI
 - PERIMETRE DE PROTECTION DU SITE CONSTRUIT DE CATEGORIE 1
 - PERIMETRE DE PROTECTION DU SITE CONSTRUIT DE CATEGORIE 2
 - BIENS CULTURELS, IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIE 1 ● CATEGORIE 2 ● CATEGORIE 3 ○
 - PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES
 - CHEMINS IVS DE CATEGORIE I
 - CHEMINS IVS DE CATEGORIE II
- MESURES DE PROTECTION DU SITE NATUREL
 - LIMITES BOISEMENTS HORS FORET CONTROLEES (positions vérifiées par géomètre officiel)
 - BOISEMENTS HORS FORET (hors espaces agricoles)
 - PERIMETRE DE PROTECTION DE LA NATURE
- SECTEURS SUPERPOSES
- CARTOGRAPHIE DES DANGERS NATURELS
 - LIES AUX CRUES
 - SECTEUR DE DANGER ELEVE
 - SECTEUR DE DANGER MOYEN
 - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
 - SECTEUR DE DANGER RESIDUEL
 - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
 - LIES AUX INSTABILITES DE TERRAIN
 - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
- ZONES DE PROTECTION DES EAUX
 - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES "S0"
 - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES "S1"
 - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES "S2"
 - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES "S3"

INFORMATIONS INDICATIVES

- LIMITE COMMUNALE
- COURS D'EAU / ETANGS
- SITES POLLUES AVEC N° SIPO

